



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté du 11 juin 2020 reçu en sous-préfecture le 12 juin 2020 portant délégation à Monsieur Jean-Yves TREBAOL, adjoint au Maire,

Vu la demande de la société DAVID TP, Pen ar Forest – 29860 Kersaint-Plabennec en date du 11 avril 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de travaux d'aménagements de voirie de la rue de Loguillo, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue de Loguillo (du n° 11 à la rue Prosper Salaün),

### ARRÊTE

#### Article 1 :

La chaussée sera rétrécie et gérée par un alternat par feux ; et le stationnement interdit rue de Loguillo (portion de voie entre le numéro 11 et la rue Prosper Salaün) à compter du début des travaux le lundi 22 avril 2024 jusqu'au vendredi 28 juin 2024.

#### Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par la société DAVID TP, Pen ar Forest – 29860 Kersaint-Plabennec qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons, et, aura en charge l'information dans les délais utiles, des riverains concernés.

#### Article 3 :

A la fin du chantier, la société DAVID TP s'engage à nettoyer et à réparer les dommages éventuellement causés au domaine public.

#### Article 4 :

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à la société DAVID TP,
- Bibus
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- [ddets-uc2-4@finistere.gouv.fr](mailto:ddets-uc2-4@finistere.gouv.fr)

A Bohars, le 11 avril 2024.

Le Maire, Armel GOURVIL,

Affiché en Mairie le :

12 avril 2024

